



Fédération des activités postales  
et de télécommunication

Communiqué de presse

Paris, le 15 juillet 2008

## La sous-traitance représente plus de 25% des effectifs de France Télécom et Orange en France !

*La direction de France télécom reconnaît une activité sous traitée beaucoup plus importante que les chiffres publiés dans le bilan social 2007 tentaient de le laisser croire.*

La séance extraordinaire du CCUES de France Télécom Orange a rassemblé le 15 juillet les élus du personnel en présence de Mrs Lombard et Barberot. Le patron du groupe était venu présenter la stratégie de l'entreprise, en particulier sur ses aspects réseaux et services. Il a précisé qu'il n'annoncerait pas pour les années 2009 à 2011 un plan de suppression d'emplois aussi brutal que celui qui s'achève fin 2008, mais qu'il informerait plutôt des axes du développement triennal du groupe France télécom.

Dans ce contexte des 22000 suppressions d'emplois qui pèsent sur le climat social de France Télécom, le patron des ressources humaines avait de son côté la mission de présenter les chiffres de la sous-traitance vus avec les nouvelles lunettes de la direction.

La brutalité des nouveaux chiffres a confirmé nos craintes et nos pronostics. Le bilan social 2007 de France Télécom affichait 8856 « travailleurs extérieurs » et le total de la sous-traitance sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale FT-Orange était supposé totaliser **9370 « Equivalents Temps Pleins »**. La nouvelle vérité révélée à cette séance est de **22522 ETP, soit plus de 25% des effectifs en activité sur l'UES !!!!**

Sans doute, faut-il se garder des caricatures et vérifier la diversité des justifications de ce recours à la sous-traitance particulièrement important dans le réseau et les activités des systèmes d'information mais la brutalité des chiffres confirme l'urgence à dans ce secteur d'activité en développement constant.

Faut-il croire que la direction du groupe préférerait lancer un signal aux marchés financiers en affichant la suppression de 22000 emplois en 3 ans ? Malheureusement, les dégâts provoqués dans les rangs du personnel sont immenses.

La direction avance des motifs comme des missions limitées dans le temps ou des compétences inexistantes dans les rangs du personnel pour légitimer l'appel à la sous-traitance. L'existence de métiers « furtifs » dans notre secteur d'activité est largement discutable et la question des moindres coûts vérifiée uniquement sur les centres d'appel.

La direction s'est défendue d'envisager une entreprise sans salarié-es mais ces premières réponses à nos inquiétudes sur l'ampleur de l'externalisation des activités nous encouragent à réclamer avec plus d'énergie encore l'arrêt des pressions exercées sur les salarié-es du groupe pour aller voir ailleurs si il fait beau et réclamer des créations d'emplois et l'embauche des salarié-es sous (mal)traité-es.



Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications  
01 44 62 12 00, 25/27 rue des envierges, 75020 Paris,  
[www.sudptt.fr](http://www.sudptt.fr), [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

